

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 4 août 2015

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier et Johanne Dubé et Messieurs les conseillers, Christian Dionne, Benoît Fraser et Éric Lavoie.

149.08.15

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 août 2015 soit accepté tel que présenté avec les modifications suivantes : retrait des points 12 - Soumission Jérôme Dubé pour le projet d'aménagement paysager à la bibliothèque et 13 - Soumission Jérôme Dubé pour le projet d'aménagement paysager au Centre municipal.

150.08.15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015

Il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015 soit adopté tel que présenté.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Le directeur général, M. Philippe Côté, mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

151.08.15

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

TOTAL SALAIRES	29 259.79 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES - MUNICIPALITÉ	25 904.15 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ	92 335.26 \$
GRAND TOTAL :	147 499.20 \$

Je soussigné, Philippe Côté, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 4 août 2015 et dont j'ai copie aux archives.

Philippe Côté,
Directeur général

AVIS DE MOTION À L'EFFET QU'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SERA ADOPTÉ À UNE SESSION ULTÉRIEURE

Avis de motion est par la présente donné par M. Benoît Fraser qu'à une prochaine réunion, le règlement (RM-330) numéro 292 portant sur la circulation et le stationnement sur le territoire de la municipalité de Saint-Pacôme sera adopté.

BENOÎT FRASER, conseiller

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX ADMISSIBLES À LA TECQ 2014-2018

Avis de motion est par la présente donné par M. Benoît Fraser qu'à une prochaine réunion, un règlement d'emprunt portant sur des travaux admissibles à la TECQ 2014-2018 soit adopté notamment en lien avec les travaux de prolongement du réseau d'eau potable de l'Aqueduc des petites côtes au réseau municipal de Saint-Pacôme.

BENOÎT FRASER, conseiller

152.08.15

AQUEDUC DES PETITES CÔTES INC. : DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN CONCERNANT LE PROJET DE RACCORDER AU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL UNE VINGTAINE DE RÉSIDENTS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme a comme projet de prolonger et de raccorder au réseau d'aqueduc municipal une vingtaine de ses résidents qui étaient propriétaires d'un réseau privé d'aqueduc;

ATTENDU QUE le raccordement au réseau municipal doit se faire par l'installation d'une conduite mesurant approximativement 600 mètres linéaires qui doit passer sur le terrain d'un propriétaire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme doit obtenir du propriétaire concerné une servitude de passage et d'entretien pour la conduite;

ATTENDU QU'un plan d'arpenteur-géomètre est requis en vue de l'établissement de ladite servitude;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité par les membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme mandate la société d'arpenteurs-géomètres Arpentage Côte-du-Sud S.E.N.C.R.L. pour la préparation d'un plan et des descriptions techniques dans le but de prolonger le réseau d'aqueduc sur le boulevard Bégin, et ce, selon la soumission d'honoraires et de déboursés professionnels datée du 31 juillet 2015 pour un montant de 2 288 \$ (taxes incluses) et de mandater M^e Yves Lévesque, notaire à St-Pacôme, de préparer les contrats notariés relativement à ce projet.

153.08.15

RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION D'UN BUDGET RÉVISÉ DE 32 000\$ DE LA SHQ POUR L'OMH DE ST-PACÔME: LA PART DE LA MUNICIPALITÉ EST DE 3 200\$ EN SURPLUS DE LA DERNIÈRE RÉVISION BUDGÉTAIRE

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la révision budgétaire en date du 29 juin 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme tel que présenté ci-dessous :

REVENUS	52 235 \$
DÉPENSES	
Administration	10 269 \$
Conciergerie et entretien	12 299 \$
Énergie, taxes, assurance et sinistres	24 827 \$
Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)	50 750 \$
Financement/Contrepartie immobilière SHQ	52 474 \$
Services à la clientèle	3 855 \$
DÉPENSES	154 474 \$
DÉFICIT	(102 239 \$)
Partage du déficit	
	SHQ 90% 92 015 \$
	Municipalité 10% 10 224 \$

154.08.15

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE KAMOURASKA – PACTE RURAL POUR LE PROJET D'ASPHALTAGE DES ACCOTEMENTS D'UNE PORTION DE LA ROUTE 230

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a informé la Municipalité au mois d'avril 2015 de son intention de réaliser durant l'année 2015 ou l'année 2016 des travaux d'asphaltage des accotements afin de rendre cyclable une portion de la route 230 étant compris dans les limites de notre Municipalité et celle de Saint-Philippe-de-Néri sur une distance approximative de 1,9 km;

ATTENDU QUE l'estimation du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le projet en titre est de 116 022 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la part du milieu est de 20 %, soit environ 23 204 \$ plus taxes et qu'en cas d'acceptation par la MRC de Kamouraska de la demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires – Pacte rural 2015, la part du milieu pourrait être décortiquée de la manière suivante : MRC de Kamouraska 10 % et municipalité de Saint-Pacôme 10 % du coût total des travaux. Toutefois, le coût réel ne pourra être connu qu'après l'ouverture des soumissions par le ministère des Transports suite à un appel d'offres public;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme formule une demande d'aide financière à la MRC de Kamouraska à hauteur de 10 % du coût total du projet, et ce, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires – Pacte rural 2015;

QUE Mme Nathalie Lévesque, mairesse, ainsi que le directeur général ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'octroi de la présente demande d'aide financière.

155.08.15

RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CSST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que les administrateurs et les membres du conseil municipal, ayant fait une lecture complète et s'en déclarent satisfaits :

QUE l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2016 soit acceptée telle que rédigée et que Le Groupe ACCIsst inc. soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la société par actions ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la société par actions;

QUE Mme Nathalie Lévesque, mairesse, soit autorisée à signer pour et au nom de la corporation municipale la présente entente.

156.08.15

DEMANDE DE LA CSST POUR UNE AUTORISATION D'ACCÈS AUX DOSSIERS ACCORDÉS PAR L'EMPLOYEUR

Il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité par les membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme autorise Le Groupe ACCIsst inc. et les personnes associées à exercer un droit d'accès aux dossiers que possède la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) concernant sa classification, sa cotisation et l'imputation du coût des prestations de même qu'un droit d'accès aux dossiers des lésions professionnelles auxquels l'employeur a lui-même accès ;

QUE la présente autorisation soit accordée jusqu'à nouvel ordre qui sera

déterminé par le Conseil municipal.

157.08.15

EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE POUR LE FOCUS

Il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'embauche de Mlle Aurélie Dessain qui agira à titre d'animatrice au local des jeunes le Focus pour la clientèle des 12-17 ans à un salaire de 12,00 \$ plus avantages sociaux, et ce, jusqu'au 18 décembre 2015 à raison de quatre (4) heures par semaine, dont l'horaire de travail est le vendredi soir de 19h00 à 22h00. Le temps alloué par semaine comprend trois (3) heures d'animation ainsi qu'une (1) heure de planification. L'embauche de Mlle Dessain est conditionnelle à la vérification de ses antécédents judiciaires.

158.08.15

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – 170 RUE DU FAUBOURG

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 170 rue du Faubourg;

ATTENDU QUE cette propriété est située à l'intérieur de la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE la toiture sera en bardeau d'asphalte vert comme elle est actuellement, le revêtement extérieur en canexel rouge et trois (3) fenêtres à remplacer par des fenêtres à six carreaux;

ATTENDU QUE le pignon avant est déjà fait en canexel et que quelques fenêtres ont déjà été remplacées par des fenêtres à six carreaux;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation en s'assurant que des planches cornières soient remises en place et de suggérer que des encadrements de fenêtres soient installés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

159.08.15

SUIVI SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – 16 RUE CARON

ATTENDU QUE suite à une deuxième analyse des plans fournis au Comité consultatif d'urbanisme, les plans ne répondent toujours pas aux exigences telles que prescrites au règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de maintenir la décision d'exiger qu'un seul matériau soit utilisé pour le revêtement extérieur, la brique et la pierre étant rejetées ;

ATTENDU QUE les ornements devront aussi être approuvés ainsi qu'un nouveau plan montrant un seul matériau ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme désire maintenir une équité envers tous ses citoyens et ne veut en aucun cas créer de précédent ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents de maintenir la décision d'exiger qu'un seul matériau soit utilisé pour le revêtement extérieur du 16, rue Caron tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme et d'exiger qu'un nouveau plan soit transmis.

160.08.15

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – 102 RUE GALARNEAU

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, nous fait part de la demande de permis de rénovation pour la « cabane à feu » qui est un bâtiment résidentiel secondaire;

ATTENDU QUE cette propriété se situe à l'intérieur de la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le propriétaire de ce patrimoine est un membre du Comité consultatif d'urbanisme, il nous présente son projet et se retire pour la discussion;

ATTENDU QU'il désire remplacer la fenêtre en façade en haut par une fenêtre de même dimension à quatre carreaux avec carrelage intégré;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation pour la « cabane à feu » située au 102 rue Galarneau en suggérant au requérant que le carrelage soit extérieur plutôt qu'intégré au vitrage pour ainsi respecter le caractère patrimonial tel que mentionné par Mme Jeanne Maguire, agente de développement culturel.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation pour la « cabane à feu » située au 102 rue Galarneau tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme en tenant compte des suggestions de Mme Jeanne Maguire, agente de développement culturel.

CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

VARIA

PIIRL – CHEMIN NORD DU ROCHER

Le chemin Nord du Rocher a finalement été retenu au rang de la Cannelle pour les routes prioritaires 1 et 2 du MTQ.

PLAINTÉ CONCERNANT LA SORTIE DU CAMION DE POMPIER LE 25 JUILLET DERNIER

Il s'agit d'une décision qui a été prise par les autorités de la régie intermunicipale en protection incendie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une trentaine de citoyennes et de citoyens participent à la rencontre publique. Des questions ont été posées notamment sur les sujets suivants : l'asphaltage du chemin Nord du Rocher, le système d'égouts sanitaires et pluviaux dans le secteur de la rue Plourde, l'avance du billet sur demande d'Épisode pour la Station Plein air (12 500 \$), la proposition concordataire de Lemieux Nolet syndics de faillite, ainsi que sur différents comptes du mois dont la pharmacie, le projet d'embellissement de la MRC pour le belvédère, etc.

161.08.15

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h55.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Philippe Côté
Directeur général

